



ATELIER

AUTOUR DE LA QPC DU 1ER AVRIL 2022 « ASSOCIATION LA SPHINX »

25 April 2022
En visio-conférence

INSCRIPTION EN LIGNE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Séminaire en ligne autour de la décision n° 2022-986 QPC du 1er avril 2022 « Association La Sphinx »

Animé par [Thomas PERROUD](#), professeur agrégé de droit public à l'Université Panthéon-Assas.

Programme

9h à 9h30 : La décision « Association La Sphinx » du point de vue des parties et des intervenants : un contentieux local d'intérêt national

- > Matthieu LEQUESNE, membre de l'association « La Sphinx »
- > Thomas VEZIN, membre de l'association « La Sphinx »
- > Clara GONZALES, juriste à Greenpeace France
- > Rémi BONNEFONT, avocat au barreau de Paris
- > Jérôme GRAEFFE, juriste environnement, titulaire du CAPA, France nature environnement
- > Raymond LEOST, maître de conférences à l'Université de Bretagne occidentale, France nature environnement
- > Emmanuel WORMSER, avocat au barreau de Lyon, France nature environnement

9h à 10h : La décision « Association La Sphinx » du point de vue de la jurisprudence du Conseil constitutionnel : le précédent « Association Vivraviry »

- > Benjamin POUCHOUX, enseignant contractuel à l'Université Polytechnique Hauts-de-France

10h à 10h30 : La décision « Association La Sphinx » du point de vue procédural et substantiel : discussion autour d'une décision peu loquace

10h30 à 11h : **La décision « Association La Sphinx » du point de vue international et européen : quelle suite à la décision du Conseil constitutionnel ?**

- > [Julien BÉTAILLE](#), maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole
- > Thomas PERROUD, professeur agrégé de droit public à l'Université Panthéon-Assas

Accès

Séminaire entièrement en ligne, inscription préalable [via le formulaire en ligne](#).